



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

067-2026– Désignation des délégués pour la MLI du Centre Hérault

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement; de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale; de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concernée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Il précise que la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ayant procédé à la révision de ses statuts le 26 juin 2018.

L'Assemblée Générale est composée des représentants :

- des Communes, Communautés de Communes et d'Agglomération. Ils se répartissent au prorata du nombre d'habitants de leurs collectivités soit un représentant pour 2000 habitants arrondi à l'entier inférieur. Aucune communauté ne peut détenir plus de 50% des voix, ni moins de 1 voix.

Agglomération Hérault Méditerranée :	22
CC Grand Orb	8
CC Avant Monts	13
Communes du haut Languedoc	1
TOTAL	44

- des Services Publics de l'État et Organismes Nationaux, du conseil régional et du Conseil Départemental
- des Partenaires Institutionnels, Économiques et Sociaux.
- des Associations et organismes concernés par les problèmes d'Insertion des Jeunes et de Formation ;
- de personnes qualifiées qui adhèrent à la MLI du Centre Hérault

Le Conseil d'Administration est composé de représentants des partenaires qui concourent à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Ses 46 membres se répartissent en cinq collèges :

- 22 représentants élus des communes, de leurs groupements et des EPCI répartis de la façon suivante :

Agglomération Hérault Méditerranée :	11
Communauté de communes Grand Orb	4
Communauté de communes les Avant Monts	6
Communes du haut Languedoc	1
TOTAL	22

- 9 représentants des Services de l'État et Organismes Nationaux, Conseil Régional et Conseil Départemental - membres de droit

Le Président demande au Conseil Communautaire, de désigner 6 représentants de la communauté pour siéger au Conseil d'Administration de la structure

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, Après en avoir délibéré,

- DESIGNNE comme délégués pour représenter la CCAM auprès de la MLI au Conseil d'Administration :

Mme Monique CROS Pouzolles
Mme Christiane CONDAMINES – Laurens CA
Mme Chantal GABAUDE – Puimisson CA
M. Daniel GALTIER – Faugères - CA
Mme Coralie BOYER – Abeilhan CA
Mme Sylvie CEBE CA

- DESIGNNE comme délégués pour représenter la CCAM auprès de la MLI à l'Assemblée Générale en supplément des 6 déjà énumérés :

M. Nicolas SERMET Puissalicon
Mme Roxane ROMERO – St Nazaire
Mme Christine MARROT – St Nazaire
Mme Florence BRUTUS – Causses et Veyran
Mme Marie CORDIER – Thézan
Mme Alba PALOMARES – Thézan
M. Didier GROUSELLE - Pailhès

- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

